

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) USD STEP UP NOTE 2022

FLASH
INVEST

Mars 2014

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation



8 ans



Dollar américain (USD)
Risque de change



Droit au rembourse-
ment à 100% du capital
investi (hors frais) en
USD à l'échéance



8 coupons annuels
augmentant d'année
en année



Profil neutre à
dynamique



Précompte mobilier
de 25%

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING USD STEP UP NOTE 2022** (en abrégé **BP2F USD STEP UP NOTE 2022**) est un titre d'emprunt émis en dollar américain (USD) par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA.

En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser annuellement un coupon et à vous rembourser le capital investi en dollar américain (hors frais), à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

La **BP2F USD STEP UP NOTE 2022** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances, expérience et situation financières, les avantages et les risques d'investir dans cette obligation, notamment via une familiarisation avec le risque de change, l'évolution des taux d'intérêt et les durées.

Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 8 ans.
- ✓ Émission en dollar américain (USD), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en USD vers l'EUR.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi en USD (hors frais) à l'échéance finale, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Droit à un coupon annuel dont le montant augmente de 0,20% tous les ans (voir tableau en page 2).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,875% et en considérant un remboursement à 100% (en USD) à l'échéance, le rendement actuariel brut est de 3,10%, soit un rendement actuariel net de 2,27%, après déduction du précompte mobilier de 25%.

Quels facteurs soutiennent le dollar US vis-à-vis de l'euro?

Actuellement

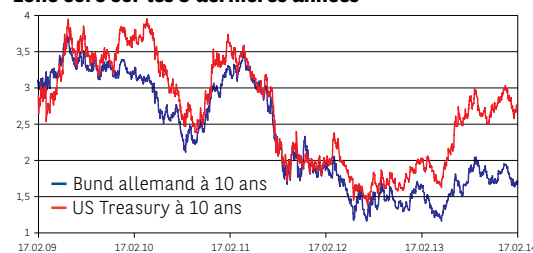
- La reprise de l'économie se confirme aux États-Unis, alors qu'elle reste laborieuse dans la zone euro.
- La Réserve fédérale américaine a commencé à durcir sa politique monétaire (*tapering*), alors que la Banque centrale européenne pourrait encore assouplir la sienne, sous la menace d'une inflation dangereusement basse.

L'annonce du *tapering* a fait monter les taux américains qui offrent un petit supplément de rendement par rapport aux taux de la zone euro. D'un autre côté, la Réserve fédérale a d'ores et déjà annoncé qu'elle n'hésiterait pas à agir si la remontée des taux venait à menacer la croissance de l'économie.

À plus long terme

- Le différentiel de croissance et de taux entre les États-Unis et la zone euro devrait continuer à se creuser, à l'avantage des États-Unis.
- L'orientation des politiques monétaires devrait rester divergente de part et d'autre de l'Atlantique pendant encore un bon moment.

Évolution du taux à 10 ans aux États-Unis et dans la zone euro sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (chiffres arrêtés au 17 février 2014)

La **BP2F USD STEP UP NOTE 2022** permet à l'investisseur de la zone euro de profiter du supplément de rendement actuellement offert par les taux américains tout en s'exposant à une appréciation éventuelle du dollar.



Un coupon annuel qui augmente tous les ans

Avec la **BP2F USD STEP UP NOTE 2022**, vous bénéficiez d'un coupon qui augmente chaque année... même si les taux de marché américains restent stables ou baissent.

Émise pour une période de 8 ans, cette obligation donne en effet droit à la distribution d'un coupon annuel dont le montant augmente de 0,20% tous les ans.

Sur la base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut à l'échéance est de 3,10%, soit un rendement actuariel net de 2,27% après déduction du précompte mobilier de 25%. Ce rendement ne tient pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.

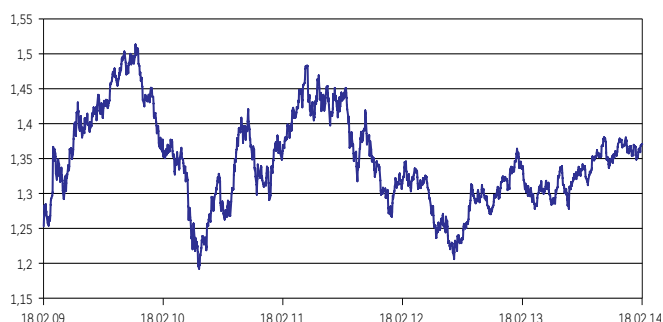
Période d'intérêt		Date de paiement du coupon	Coupon brut
Début	Fin		
11.04.2014	11.04.2015	11.04.2015	2,70%
11.04.2015	11.04.2016	11.04.2016	2,90%
11.04.2016	11.04.2017	11.04.2017	3,10%
11.04.2017	11.04.2018	11.04.2018	3,30%
11.04.2018	11.04.2019	11.04.2019	3,50%
11.04.2019	11.04.2020	11.04.2020	3,70%
11.04.2020	11.04.2021	11.04.2021	3,90%
11.04.2021	11.04.2022	11.04.2022	4,10%



Un investissement libellé en USD

Émise en USD, la BP2F USD STEP UP NOTE 2022 peut répondre aux besoins de l'investisseur qui souhaite profiter d'une appréciation éventuelle du dollar vis-à-vis de l'euro ou tout simplement diversifier les placements en USD au sein de son portefeuille. Mais cela implique aussi un risque de change s'il décide de convertir son capital en euro. En effet, si le dollar s'apprécie par rapport à l'euro, son rendement final en euro s'en trouvera augmenté. Par contre, un affaiblissement du billet vert aura l'effet inverse.

Évolution de l'euro vis-à-vis de dollar US sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 18.02.2014)
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar américain.

Au 18 février 2014, 1 EUR valait 1,3706 USD

Pour acquérir une coupure de 2.000 USD à ce cours, vous devriez payer 1.459,21 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, le dollar s'est affaibli de 10% contre l'euro, à 1,5229 USD pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1.313,28 EUR pour votre coupure de 2.000 USD. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%.

À l'inverse, si le dollar s'est apprécié de 10% contre l'euro, à 1,2460 USD pour 1 EUR, vous recevrez 1.605,13 EUR pour votre coupure de 2.000 USD. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique.
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} mars à 9h au 31 mars 2014 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

dans toute **agence BNP Paribas Fortis**

sur simple appel au **n° 02 433 41 31**

via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de vos connaissances, expérience et situation financières (notamment au vu de la composition de votre portefeuille de placements) ainsi que de vos objectifs d'investissement.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil neutre à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers". Ces documents sont disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



Principaux risques de cette émission

- ✓ **Risque de change:** cette obligation est émise en dollar américain. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en USD qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro. Il est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en USD et pour lesquels le paiement des coupons et le remboursement du capital sont automatiquement convertis en EUR.
- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (2.000 USD). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en USD ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation en devise étrangère fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant et l'évolution générale des taux d'intérêt.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Notes (EMTN) de EUR 30.000.000.000" daté du 14 juin 2013, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- de ses **suppléments**, respectivement datés du 25 septembre 2013, du 22 novembre 2013 et du 9 décembre 2013,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 28 février 2014.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

Garant: BNP Paribas Fortis SA.

Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 2.000 USD.
- Montant de l'émission: minimum 5 millions USD et maximum 100 millions USD.
- Code ISIN: XS1033030104 - Série 829.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cotation: Bourse de Luxembourg (voir "Risques de liquidité" en page 3).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 11 avril 2014.

Prix d'émission: 101,875%, incluant une commission de placement de 1,875% (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 11 avril 2022, soit une durée de 8 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) en USD à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commission de placement unique de 1,875% supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101,875%

À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur cette commission.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation est décrite en page 3.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de cette obligation sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.